NATIONS UNIES



Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1997/286 7 avril 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 7 AVRIL 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément aux dispositions de la résolution 689 (1991) du Conseil de sécurité et compte tenu de votre rapport (S/1997/255), les membres du Conseil ont examiné la question de savoir s'il faut maintenir la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) ou mettre fin à son mandat, ainsi que les modalités de fonctionnement de cette dernière.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les membres du Conseil souscrivent à votre recommandation tendant à ce que la MONUIK soit maintenue. Conformément à la résolution 689 (1991), ils ont décidé de réexaminer la question une nouvelle fois d'ici au 6 octobre 1997.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) António MONTEIRO